

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Du rôle des Anciens Combattants pendant la paix. — Association des Membres de la Légion d'honneur ayant « gagné le ruban rouge au péril de leur vie ». — Discours de M. Ridgely Carter, secrétaire général du Comité franco-américain. — L'Office National des Combattants.

Informations

Cotisations. — Renouvellement du Bureau du Comité d'Action. — Célébration d'un service solennel pour les morts de Champagne. — Décès. — Lit des « Amis des Soldats aveugles » à l'hôpital Saint-Joseph. — Loi du 12 février 1927. — A vendre. — Avis.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 22 janvier 1927. — Questionnaire de Franceville.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

8P. 606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIGDELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRACE HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Du rôle des Anciens Combattants pendant la paix

(Extrait de la *Revue des Vivants* de février 1927)

On croyait pouvoir attendre des gens qui au cours des circonstances tragiques de 1914-1918 ont fait honnêtement et noblement leur devoir, une autre attitude pendant la paix que celle d'une passivité presque totale.

Il est en effet curieux de noter que les générations de la guerre ne se soient encore réunies, dans la paix, que sur des questions d'intérêt purement corporatif.

S'être donné tant de mal et avoir tant souffert pour sauver un pays et puis se désintéresser de son sort, cela ne paraît-il pas étrange ?

Pourtant, on conçoit qu'à la suite du gros effort fourni au cours des années de guerre eût succédé, par réaction, une période de détente. On peut envisager beaucoup d'autres causes dont le détail mérite d'être longuement approfondi. Toutefois, les aspirations des anciens combattants ont commencé à se faire jour. Elles se sont manifestées en diverses circonstances. A plusieurs reprises, les générations de la guerre ont senti, ces temps derniers, le pays en péril. Une action unanime de défense s'est révélée ; une puissance considérable s'est dégagée ; une volonté s'est affirmée.

A l'époque où faillit s'engager, devant la Chambre, la discussion sur la ratification des accords de Washington, deux courants d'opinions contraires se sont heurtés dans le pays. L'unanimité des anciens combattants a fait entendre sa voix. Cette voix s'est élevée contre une ratification inique dans son principe et grave dans ses conséquences.

L'action qui fut menée, à cette occasion, est une action réfléchie, composée d'éléments bien coordonnés. La répercussion eut en Amérique un grand retentissement.

En une autre circonstance, alors que l'on sentait le pays au bord de l'abîme, les anciens combattants se rendirent à l'Elysée. Ils y proclamèrent leur foi en un gouvernement d'Union nationale dans lequel disparaîtraient les luttes de partis. Ces diverses interventions dénotent la conscience que les anciens combattants ont de leurs devoirs. En souvenir de nos morts, nous devons nous mêler activement et énergiquement à la vie du pays.

Georges SCAPINI,
Président de l'Union des Aveugles de Guerre.

Association des Membres de la Légion d'honneur ayant "gagné le ruban rouge au péril de leur vie"

Les légionnaires soussignés, qui, tous, doivent cette haute distinction à leur conduite devant l'ennemi ou au sang qu'ils ont versé au service du pays, éprouvent aujourd'hui le besoin de se compter, de se mieux connaître et de contribuer par leur exemple et leur action à maintenir le prestige du glorieux Ordre national auquel ils sont légitimement fiers d'appartenir.

L'Association des Membres de la Légion d'Honneur ayant "gagné le ruban rouge au péril de leur vie" est fondée.

Cette Association ne concurrence en aucune manière l'excellente « Société de la Légion d'Honneur », qui fait appel indistinctement, comme chacun sait, à tous les membres de l'Ordre décorés pour services et mérites divers.

Les décorés pour faits de guerre ou d'héroïsme civil collaborent, d'ailleurs, pour la plupart, à cette œuvre d'entraide qui a été reconnue d'utilité publique, mais, unis par leurs sacrifices et leurs titres spéciaux, ils veulent défendre en commun les intérêts moraux qui découlent de ces titres et de ces sacrifices.

Les buts immédiats de l'Association sont les suivants :

- 1° Etablir une camaraderie puissante et active entre ses membres ;
- 2° Constituer et tenir à jour un livre d'or ;
- 3° Dénoncer et flétrir toute action propre à jeter le discrédit sur la Légion d'honneur ;
- 4° Etudier et réaliser tous projets d'action bienfaisante que l'Association jugera utile à ses membres, au pays et à l'humanité.

Les adhésions, accompagnées d'un extrait du *Journal Officiel* ou d'une copie légale des citations ou motifs, sont reçues momentanément au siège social des « Plus Grands Invalides de la Guerre », 10, rue Saint-Louis-en-l'Île. La cotisation est fixée à cinq francs par an. (Ne pas envoyer de cotisation avant d'être admis.)

Le Comité directeur provisoire est ainsi constitué :

Fondateur : M. Maurice d'Hartoy, des « Ecrivains Combattants », décoré pour action d'éclat sur le champ de bataille, mutilé de guerre.

Membres du Comité directeur :

MM. Léon Démogé, grand mutilé de guerre ; Georges Scapini,

président de l'Union des Aveugles de Guerre ; colonel Picot, président des Gueules Cassées ; colonel Fabry, président des Officiers Mutilés ; Vaillant, radiologue, amputé double pour le dévouement à la science ; Lucien Garans, grand mutilé de guerre.

DISCOURS

prononcé le 9 février 1927 au "Phare de France"

par M. CARTER, le distingué Secrétaire général
du Comité franco-américain pour les Aveugles de Guerre

Messieurs,

Nous sommes ici pour vous entretenir des projets que nous, Américains, voudrions accomplir pour les Aveugles de Guerre et dont nous assurerons la réalisation par l'intermédiaire du « Phare de France ».

En décembre, j'ai eu l'honneur de présenter à Son Excellence, M. Jusserand, en ma qualité d'ancien membre du corps diplomatique, son épée d'académicien.

Après avoir remercié les donateurs et félicité l'artiste, M. Jusserand rappela que s'il avait travaillé de toutes ses forces à faire connaître et aimer la France en Amérique, il était une autre mission qu'il s'était donnée à lui-même et à laquelle il ne renoncerait qu'avec son dernier souffle : celle de faire connaître et aimer l'Amérique, en France, fortifiant ainsi les liens qui unissent les deux nations et qui permettent d'assurer le régime de la liberté et celui de la paix dans le monde.

Ces paroles que je n'ai point oubliées sont l'expression même de notre idéal ; nous nous sommes fait le serment de vous assurer la liberté, la grande paix, et de mener à bien notre tâche. Le « Phare de France », lui non plus, ne doit pas faillir à la sienne qui est de faire mieux comprendre l'Amérique aux Français. Mais notre mission n'a pas toujours été facile à remplir. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et quand il faut passer par les rouages de l'administration, acquérir définitivement un immeuble, équilibrer un budget, songer au matériel, organiser la propagande, adresser les rapports aux diverses commissions, imaginez un peu les difficultés auxquelles on se voit obligé de faire face.

« L'Association des Amis du Phare de France », créée pour satisfaire aux exigences de la loi française, ne nous décharge en rien et laisse

entière notre part de responsabilité, puisque le « Phare de France » reste essentiellement une œuvre américaine.

Je dois à mon poste de secrétaire général des deux Comités le lourd privilège de veiller à l'exécution des mandats ; ceci joint à mes occupations journalières, sans parler des nombreuses organisations auxquelles je consacre une partie de mon temps, ne m'a pas permis un contact aussi constant que je l'aurais voulu avec vous tous. Cependant, sachez-le bien, le Comité n'a pas un seul instant cessé d'être auprès de vous par la pensée. Nous vous avons délégué un de nos membres les plus actifs, Miss Tyler, dont le dévouement de tous les instants devait symboliser pour vous notre amitié envers la France.

Néanmoins, nous nous rendons compte qu'il serait peut-être préférable que vos revendications, vos suggestions fussent discutées entre hommes ; et c'est pourquoi dorénavant nous nous réunirons de temps à autre, vous et moi, en excellents camarades que nous sommes. Je serai votre ami, votre avocat, le bon juge qui vous demandera seulement en grâce de ne pas lui poser des colles, comme en eut, jadis, à résoudre l'infortuné-roi Salomon !

Je vous rappelle que le « Phare de France » se compose de cette maison-ci et de quatre autres corps de bâtiments, à savoir : l'imprimerie, les ateliers de tricotage et de cannage, puis dans le jardin donnant sur l'avenue Beaucour, d'une petite villa dont nous louons les deux étages supérieurs à des peintres, et le rez-de-chaussée à un syndicat d'épicerie, entreprise absolument privée, qui ne dépend en rien du « Phare » et qui fut, il y a des années, fondée par la famille Menier.

Le « Phare » deviendra, plus tard, une maison de retraite, mais nous voulons actuellement qu'il nous permette de développer notre programme, en ce qui concerne la rééducation surtout. On apprend à tout âge et le désir d'apprendre crée une activité cérébrale que le traitement du fameux docteur Voronoff lui-même n'arriverait peut-être point à vous donner.

Nous voulons espérer que vous vous rendrez compte de l'importance des travaux exécutés dans vos ateliers, sans oublier l'imprimerie Braille qui est, vous le savez, unique au monde. D'ailleurs son admirable directrice, Miss Rackmann, n'est-elle pas une fidèle amie de la France, qui s'est dépensée sans compter dans les régions dévastées, et dont le dévouement est bien connu de tous.

L'administration du « Phare » est américaine, mais c'est le gouvernement français qui doit s'occuper des problèmes de rééducation. Nous allons donc pouvoir élaborer, pour vous, un programme des plus

intéressants, grâce au précieux appui du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Je suis heureux, Messieurs, que cette première réunion ait eu lieu au mois de février, le mois où l'on fête en Amérique l'anniversaire de Lincoln et de Washington.



L'Office National des Combattants

Le Comité d'Entente des Groupements nationaux ayant examiné, au cours de ses dernières séances, la question de l'Office National des Combattants, a voté les résolutions de principe suivantes :

Combattants pensionnés et non pensionnés.

L'Office National des Combattants est ouvert à tous les combattants porteurs de la carte, pensionnés comme non pensionnés ; mais les avantages accordés par l'Office National des Combattants doivent être exclusivement réservés aux A. C. non pensionnés, lorsque ces mêmes avantages sont déjà mis à la disposition des A. C. pensionnés par l'Office National des Mutilés.

L'Office ne doit pas être autonome.

L'Office National des Combattants ne doit pas être autonome. Mais sa fusion avec l'Office National des Mutilés ne doit pas être complète.

Voici la formule adoptée : séparation des Comités directeurs nationaux et départementaux avec unification des services administratifs dans toute la mesure du possible.

Collège électoral.

En ce qui concerne la composition du collège électoral, le Comité d'Entente a pris acte que la loi donne le droit de vote à quiconque est titulaire de la carte d'ancien combattant.

Commission consultative.

Le Comité d'Entente a procédé à la désignation de ceux de ses membres devant faire partie de la Commission consultative constituée par le ministre des Pensions.

INFORMATIONS

COTISATIONS

Nous rappelons aux camarades que, par suite de la décision de l'Assemblée générale du 14 novembre 1926, la cotisation annuelle est portée à 10 francs.

On peut s'en acquitter dès maintenant en faisant parvenir cette somme aux bureaux de l'Union, soit par mandat-carte, soit par chèque postal.

Le Comité d'action, dans sa séance du 10 décembre dernier, a réélu, à l'unanimité, le même bureau pour l'année 1927.

Le dimanche 13 février, a été célébré aux Invalides, sous la présidence de M. le général Gouraud, un service solennel pour les morts de Champagne.

L'U. A. G. était représentée à cette cérémonie par une délégation accompagnée du drapeau.

Nous apprenons avec peine le décès de Mlle Vallery-Radot, fille du fondateur des Amis des Soldats Aveugles.

Nous tenons à adresser à M. Vallery-Radot, ainsi qu'à toute sa famille, l'assurance de notre respectueuse sympathie.

« Les Amis des Soldats Aveugles » nous prient d'insérer la communication suivante, ce que nous faisons avec le plus grand plaisir.

LIT DES « AMIS DES SOLDATS AVEUGLES »

A L'HOPITAL SAINT-JOSEPH

Il arrive souvent que les soldats aveugles ou des membres de leur famille sont obligés de suivre un traitement coûteux à l'occasion de maladies ou d'opérations chirurgicales. Nous rappelons que les Amis des Soldats Aveugles possèdent un lit de fondation à l'Hôpital Saint-Joseph, 7, rue Pierre-Larousse, à Paris, qui peut être mis à la disposition des Aveugles de la région parisienne ou des départements limitrophes, pour eux-mêmes, ou pour les membres de leur famille et que les soins et les frais d'hospitalisation y sont entièrement gratuits.

Tous les Aveugles qui ont profité de ces avantages ont été un-

nimes à exprimer leur satisfaction de la manière dont ils ont été soignés. Les camarades qui voudraient profiter des grands avantages qui leur sont offerts devront écrire aux Amis des Soldats Aveugles, 6, rue de la Bienfaisance.

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL

DU 12 FEVRIER 1927, PAGE 372

La Chambre des Députés a voté un projet de loi déposé par M. le Ministre des Pensions tendant à proroger les délais de forclusion en faveur des ascendants, des veuves et des orphelins de guerre, ainsi que des victimes civiles de guerre et de leurs ayants cause, dont nous reproduisons ci-dessous l'article unique :

ARTICLE UNIQUE. — Les dispositions du premier alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 9 janvier 1926, étendant le délai pendant lequel les anciens militaires peuvent demander une pension d'invalidité sont applicables :

1° Aux veuves non remariées, aux orphelins et aux ascendants de militaires décédés, entre le 2 août 1914 et le 31 décembre 1923, de blessures ou de maladies imputables à un service accompli pendant la guerre 1914-1918 ;

2° Aux personnes ayant fait valoir les droits accordés par la loi du 24 juin 1919, modifiée par la loi du 28 juillet 1921, aux victimes civiles de la guerre ou à leurs ayants droit, à l'exclusion des veuves remariées ;

Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 9 janvier 1926 sont applicables aux bénéficiaires du paragraphe 1^{er} de l'article 1^{er} de la loi du 24 juin 1919, modifiée le 28 juillet 1921.

A vendre : deux bicyclettes de femme avec accoupleur à l'état de neuf. S'adresser au camarade Jules Girard, à Monce-en-Belin, gare de Laigné-Saint-Gervais (Sarthe).

M. Fourdin, 10, rue de l'Eglise, à Bermerain (Nord), informe les membres de l'U. A. G. qu'il peut leur fournir des bois de brosse à des prix avantageux et en quantités à leur convenance.

A vendre : une maison située à Bagnolet, se composant de :
Au premier étage : trois pièces.

Au rez-de-chaussée : une boutique et deux pièces, le tout actuellement libre et pouvant convenir à tout commerce.

Cour cimentée, deux caves, gaz.
Prix : 38.000 francs, avec grandes facilités de paiement.
S'adresser pour visiter chez Mme Baron, 8, passage du Monté-
négro, Paris (19^e arr.).

Le camarade Georges Semin, route de Loison, à Lens (Pas-de-Calais), informe les membres de l'Union qu'étant représentant de la Maison Jollivet, cultures du Nord de la France et de Seine-et-Oise, il lui est possible de leur fournir à bon compte des graines, fleurs et plantes. A tous ceux qui lui feront des commandes, il adressera gratuitement un catalogue et les fera bénéficier d'une remise de 10 0/0 sur leurs ordres.

AVIS AUX CAMARADES DE LA GIRONDE

Le Bureau du Groupement régional de Bordeaux informe les camarades domiciliés dans le département de la Gironde qu'ils peuvent obtenir une carte de réduction de 50 0/0 pour eux et autant pour leur guide par la Compagnie des Tramways de Bordeaux, sur les parcours effectués dans cette ville.

Pour obtenir cette carte, il suffira aux camarades de passage à Bordeaux, de déposer, à la Compagnie des Tramways, leur carte à double barre bleue ainsi que deux photos-identité : quarante-huit heures après ils pourront reprendre les deux cartes.

Ceux qui sont éloignés de Bordeaux et ne peuvent se déplacer facilement pourront, pour obtenir cette carte, adresser par la poste, les pièces ci-dessus désignées accompagnées d'un timbre de 0 fr. 50 pour le retour des deux cartes, au camarade Biray, président régional, 52, rue du Château-d'Eau, à Bordeaux, qui ferait une démarche collective à la date du 1^{er} avril 1927.

On est prié d'envoyer carte et photos avant cette date.

Notre camarade Menetrey, du Thillot (Vosges), nous fait savoir qu'il a obtenu un diplôme et une médaille de bronze aux récents comices agricoles du Thillot. Nos félicitations à l'heureux lauréat.

Une dame de parfaite honorabilité, habitant Chelles (Seine-et-Marne), désire prendre en pension deux aveugles de guerre. Soins dévoués.

S'adresser à Mme Deviné, 27, rue de Bourgogne, Paris (7^e).

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 15 janvier et le 15 février, une somme de 7.300 francs, se répartissant comme suit :

Naissances	1.800
Décès et couronnes.....	2.650
Secours et allocations aux camarades ayant eu leur pension rejetée.....	2.850

Il y a lieu d'ajouter à ces 7.300 francs, une somme de 3.000 francs pour prêts exceptionnels et une somme de 5.500 francs pour prêts de maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner trente et une demandes de secours, dont douze n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Tauzia, d'Orthez (Basses-Pyrénées), nous font part de la naissance de leur fils, Pierre, né le 10 janvier 1927.

Notre camarade et Mme Raoul (Michel), de Caudéran (Gironde), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Nicole, née le 18 janvier 1927.

Notre camarade et Mme Gouriou, de Penhars-Lauriec (Finistère), nous font part de la naissance de leur fils, Roger, né le 16 octobre 1926.

Notre camarade et Mme Bertrand (Léon), de Luçon (Vendée), nous font part de la naissance de leur fille, Marie-Paulette, née le 30 décembre 1926.

Notre camarade et Mme Chouquet, de Douéra (Algérie), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Jean, né le 24 janvier 1927.

Notre camarade et Mme Belgacem (Ben Sassi Ben Sliman), de

Mahadia (Tunisie), nous font part de la naissance de leur fils, Abdallah, né le 4 septembre 1926.

Notre camarade et Mme Leloup, de Vesoul (Haute-Saône), nous font part de la naissance de leur troisième fille, Elisabeth, née le 26 janvier 1927.

Notre camarade et Mme Hubert, de Yvignac (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, né le 24 janvier 1927.

Notre camarade et Mme Lemarchand, de Petit-Couronne (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils, André, né le 25 janvier 1927.

Notre camarade et Mme Molinié (Bernard), de Mayenne (Mayenne), nous font part de la naissance de leur fils, Bernard, né le 10 janvier 1927.

Notre camarade et Mme Gohin, de Saint-Cyr-du-Bailleur (Manche), nous font part de la naissance de leur fils, Roland, né le 27 janvier 1927.

Notre camarade et Mme Levêque (Armand), de Beauvais-Paimpont (Ille-et-Vilaine), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Armand, né le 16 janvier 1927.

Notre camarade et Mme Girault, de Souvigné (Deux-Sèvres), nous font part de la naissance de leur fils, Etienne, né le 12 février 1927.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Baron, de Gagnarel (Gironde), nous fait part de son mariage avec Mlle Solange Connaugle, qui a été célébré le 22 janvier 1927.

Notre camarade Tricaud, de Bellac (Haute-Vienne), nous fait part de son mariage avec Mlle Geneviève Nanot, qui a été célébré le 22 janvier 1927.

Notre camarade Emery, de Ezanville (Seine-et-Oise), nous fait part de son mariage avec Mlle Souy-François, qui a été célébré le 12 février 1927.

Notre camarade Penide, de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), nous fait part du mariage de sa fille Eugénie avec M. Marsanne, qui a été célébré le 15 janvier 1927.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Barbier (Alfred), de Maubeuge (Nord), décédé le 23 janvier 1927, à 33 ans.

De notre camarade Alquier (Gustave), de Bordeaux (Gironde), décédé le 19 janvier 1927.

De la femme de notre camarade Prévost (Léopold), de Bérat (Haute-Garonne), décédée le 27 janvier 1927, à 54 ans.

De la femme de notre camarade Pey, de Elne (Pyrénées-Orientales), décédée le 31 janvier 1927.

De la naissance et du décès de l'enfant de notre camarade Esclaine, de Vernous (Ardèche).

De la fille de notre camarade Renault, décédée le 11 février 1927, à 7 ans.

Du fils de notre camarade Chupin, de Torfou (Maine-et-Loire), décédé le 28 janvier 1927, à 12 ans.

Du fils de notre camarade Boubekeur, de Cassaigne (Oran), décédé le 5 novembre 1926.

De la mère de notre camarade Chasselade, de Courpières (Puy-de-Dôme), décédée le 14 janvier 1927.

De la mère de notre camarade Truffert, de Cherbourg (Manche), décédée le 20 janvier dans sa 71^e année.

De la mère de notre camarade Thévenin (Gilbert), de Saint-Léopardin-d'Angy (Allier), décédée le 19 novembre 1926, à 59 ans.

De la mère de notre camarade Malsert, de Ardoise, décédée le 14 janvier 1927, à 73 ans.

Du père de notre camarade Durand, de Rouen (Seine-Inférieure), décédé le 6 janvier 1927, dans sa 80^e année.

Du frère de notre camarade Desgrippes, de Paris, décédé le 7 février 1927, dans sa 43^e année.

Du beau-père de notre camarade Prévot (Jean), de Coutras (Gironde), décédé le 28 novembre 1926, à 78 ans.

Du beau-père de notre camarade Galis, de Tonneins, décédé le 22 janvier, à 65 ans.

De la belle-mère de notre camarade Drapeau, de Paris, décédée le 21 janvier 1927, à 79 ans.

Du cousin de notre camarade Truffert, décédé le 3 février 1927, dans sa 73^e année.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du 22 JANVIER 1927

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Scapini.

Sont présents :

Scapini, Courteix, Grillet, Noireaux, Conan, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Dufourc, Favret, Fauvel, Guillam, Izaac, Laffargue, Lauté, Malgat, Muller, Nicolaï, Virot;

M. de Traversay, président du Comité d'action;

Les camarades : Céré-Labourdette, Gudefin, Saillot.

Excusés :

Antoine, Arnault, Cabasson, Derunder, Goubin, Lagarde, Lallement, Robert, Toudouri.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Antoine, Lallemand, Toudouri.

A Noireaux : Derunder.

A Favret : Cabasson, Lagarde, Robert.

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Sur la demande de Muller, le paragraphe de ce procès-verbal, intitulé : « Les Aveugles de Guerre et le docteur Bonnefon », est adopté sous la rédaction définitive suivante :

« Le Président est heureux de faire part au Conseil de la nouvelle guérison de l'un de ses membres due à la science et au dévouement du docteur Bonnefon, de Bordeaux.

« Charles Barrey, de Noron-la-Poterie (Calvados), blessé aux deux yeux par éclat d'obus en 1917 et réformé à la suite de nombreux examens pour cécité complète et définitive, a été opéré le 8 novembre 1926 par le docteur Bonnefon.

« Depuis trois ans, l'« Union des Aveugles de Guerre » a fait une active propagande auprès de ses membres, afin que tous ceux dont la terrible infirmité peut être atténuée n'hésitent pas à courir la chance d'une opération libératrice. Cette propagande a été complétée par le généreux concours de la presse française.

« Le docteur Bonnefon a toujours fait preuve du plus grand désintéressement, et c'est toujours gratuitement qu'il a opéré nos camarades.

« Le Président annonce que le docteur Bonnefon vient d'être exclu

« du syndicat des oculistes français en raison de la propagande faite autour de ses opérations.

« Le docteur Bonnefon a fait vainement appel contre la décision de ce syndicat.

« Le docteur Bonnefon a assigné le syndicat en réintégration, et a réclamé un franc de dommages-intérêts.

« Le Président fait remarquer que cette propagande a été menée indépendamment de la volonté du docteur Bonnefon, et que l'Union y a participé dans une certaine mesure.

« En raison de cet état de fait et de l'obligation morale que l'Union possède envers le docteur Bonnefon, le Président demande au Conseil d'administration d'intervenir au procès aux mêmes fins que celles de l'assignation du docteur Bonnefon, c'est-à-dire sa réintégration au sein du syndicat. »

Fauvel demande que pour mieux exprimer notre reconnaissance au docteur Bonnefon, il soit nommé membre d'honneur de notre Union.

A l'unanimité, le docteur Bonnefon est nommé membre d'honneur de l'Union des Aveugles de Guerre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2° Lecture de la situation financière.

Adoptée à l'unanimité.

3° Démission du secrétaire général.

Le Président annonce au Conseil la démission du secrétaire général dont les obligations professionnelles ne permettent plus de disposer du temps nécessaire pour assurer cette charge. Il demande au Conseil de vouloir bien procéder à une nouvelle élection, et d'en fixer la date au 5 février prochain.

Le Président exprime, au nom du Conseil, au camarade Conan tous ses regrets de son départ et le remercie de la façon dont il a accompli son mandat.

Le Trésorier tient à dire combien il a été heureux de la collaboration constante et prudente du secrétaire général Conan dans la gestion des finances de l'Union.

Conan dit au Président, au Trésorier et à ses camarades combien il est touché de ces marques de sympathie.

4° Office National du Combattant.

Après une discussion générale, le Conseil, à l'unanimité, déclare que les mutilés ne peuvent être exclus du bénéfice de l'Office Natio-

nal des Combattants, et fait confiance à son Bureau pour défendre auprès des pouvoirs publics ses légitimes principes; il le charge également de participer à l'étude de l'organisation administrative de cet Office.

5° Création d'une maison de repos et de retraite.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition du Bureau, et décide d'inscrire à l'ordre du jour de son programme de propagande la création d'une maison de repos et de retraite de l'Union des Aveugles de Guerre.

6° Nomination d'un nouveau délégué au Comité départemental de la Seine, en remplacement de Favret, démissionnaire.

A l'unanimité, le camarade Courteix est élu délégué auprès de ce Comité.

7° Acceptation d'un legs.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 12 avril 1924, de Mme Veuve Paul Lafolie, décédée le 29 novembre 1926, par lesquelles elle fait légataire universel M. Emile Lafolie, domicilié 13, rue Joly, à Provins (Seine-et-Marne), et lègue à l'« U. A. G. » une somme de deux mille francs nette et quitte de tous frais de succession et de mutation;

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au trésorier de l'« U. A. G. » pour l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tout engagement, et faire le nécessaire.

8° Lecture d'une lettre de l'« Amitié des Aveugles de France », demandant qu'une Fédération générale des Aveugles de Guerre, militaires et civils, soit constituée.

Le Conseil affirme ses sentiments de cordialité envers les aveugles civils, tout en observant que les statuts de l'Union ne leur permettent aucune affiliation.

9° Lettre du camarade Hannequin, au sujet du versement volontaire adressé par les camarades ayant précédemment effectué leur rachat de cotisation.

Le Conseil décide qu'une note distinctive soit faite à ce sujet dans le Bulletin.

10° Lettre de remerciements adressée au Conseil par le camarade Allaux.

Le Président fait ensuite donner lecture d'une lettre de Petitjean qui vient de transmettre à l'Union un don anonyme de 5.000 francs.

Le Conseil exprime ses sentiments de reconnaissance envers ce généreux donateur, en même temps qu'il remercie Petitjean d'avoir servi d'intermédiaire.

En fin de séance, le capitaine Izaac, profitant de son passage à Paris, fait un exposé de la situation actuelle des Mutilés et Réformés et des Anciens Combattants. Il fait appel à l'esprit d'association qui doit régner entre tous les membres d'un même groupement. Il est heureux de constater les sentiments de cordialité qui unissent tous les membres de l'« U. A. G. », dont il espère que pas un ne se départira. Il demande au Conseil de soutenir, en toute circonstance, les dirigeants qu'ils ont choisis, et de ne jamais laisser altérer cette solidarité par des rapports extérieurs non justifiés.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les paroles du capitaine Izaac.

Adhésion de nouveaux membres :

Dutrève (Jean), 100 %, art. 10, titre définitif.

Lappe (Pierre), 100 %, art. 10, titre définitif.

Richard (Henri), 100 %, art. 10, titre provisoire.

La séance est levée à 16 h. 45.

—◆◆—
COTISATIONS REÇUES A LA DATE DU 16 FEVRIER

Lepeteur (cotisation volontaire, 25 fr.). Léger (Robert) (cotisation volontaire 5 francs). Serre-Chastaing. Perrichon. Richard (René). Donadiou. Froget. Alloï. Venier. Girard (A.). Maison. Darnis. Thebes. Chaniel. Courtecuisse. Pruvost. Leroy (H.) Pousse. Morelm. Roussigne. Millet. Bezard. Germain (C.). Daurios. Galas. Godard. Abraham. Chaumerac. Bourreau. Cognard. Durand (René). Brunin. Lardière. Champey. Dufourg. Dessenne. Le Guevel. Parvillers. Teilhet. Satgé. Chaigneau. Collange. Houdry. Chapouille. Fauvel. Bois. Julie. Le Trouher. Chabbert (H.). Raynal. Piollet. Guignon. Févelat. Tarte. Martin (A.). Boucq. Guillemain (J.). Vochelet. Vincent (J.). Cizac. Boitel. Bled. Gouriou. Marchant. Feuilleul. Delaunay. Pillon. Gouny (F.). Monneret. Mandet. Héritier. Coupas. Sourissaud. Pernoo. Mahalin. Esclaine. Morand. Palmaro. Binio. Monroty. Authie. Izembard. Rouxel. Chelle. Goethel. Lavaur. Garrec. Mart'n (E.). Despinardes. Janson. Debatisse. Girard (G.). Robinet. Burgoin. Lemarchand. Bayol. Lorain. Pasquier. Bentejac. Vayne. Barbet. Trannoy.

Galis. Villette. Salvat. Guitteny. Boudeville. Couesnon (A.). Bourret. Rolando. Lappe. Nicomete. Viault. Vivin. André (A.). Philibert. Constantin. Planquette. Béraud. Perra's. Lafaille. Bouchet. Sabin. Barret. Barthélemy. Barrat. Emtein. Alvergne. Cordier. Barnabé (C.). Capitaine. Dupont (E.). Le Hétet. Tissier. Tisserand. Héroin. Vella. Alison. Bellevue. Le Sin. Briant. Porcheron. Nicaud. Lopital. Storme. Leroya. Moulin. Souty. Fournier (U.). Marcangeli. Tausiet. Culot. Guittard. Drapeau. Seguela. Royer (A.). Cartoux (E.). Vin. Pelletier (J.). Leblond (A.). Mercadier. Laugt. Fagnon. Le Borgne. Vidry. Belleret. Raynaud. Begoin. Chouquet. Bozelle (C.). Magnier. Hereng. Thibaut. Lucas (G.). Deboulet. Cadière. Juhel. Lamy (A.). Chatonnier. Boudault. Guillobe. Dumont (A.). Levy (M.). Ternois. Dutaud. Boudault. Marche. Jahan. Vionnet. Reguilhem. Godin. Charles (H.). Baralle. Kromer. Sibiril. Le Coq. Kiddas. Terras. Fraisse. Lallement. Equerre. Grispoir. Delengaigne. Lantres. Moreau (A.). Courteix. Goubin. Laffargue. Peuchamiel. Nicolaï. Bertrand (M.). Pasquet. Barberin. Michel (A.). Petit (J.). Juif. Arnaud (A.). Gallo. Dufourc. Amant. Hubert (G.). Balandras. Briffaut (G.). Veillet. Gallet. Sciellour. Laurent (F.). Berrie. Bidau. Ramadour. Feugray. Houot. Scotto. Grillet (A.). Lehouck. Tricaud. Legrand (E.). Vial (B.). Acart. Videmont (P.). Grenet. Ansanay. Raveleau. Dalot. Pierre (M.). Rubin. Ferezou. Morlet (A.). Angel. Marchal (Ch.). Fessard. Cladier. Bumier. Saussotte. Brunon. Jolis. Leriche. Clavel. Ledain. Ploy. Branger. Massaly. Brebion. Bourdieu. Jacquet. Bourbon. Cariou. Mauger. Ravachol. Morin. Bouval. Devillers. Dunie. Roger (M.). Thévenin. Dubois (A.). Dubost (P.). Maurel. Quemener. Martin (Paul). Santini. Duquenne. Lebrun (S.). Pelletier (A.). Sigault. Guilhot. Louesdon. Garcelon. Martin (F.). Peltier. Bouisson. Kerneis. de Witte. Dupuy. Charrier (M.). Fafet. Véron (F.). Bompuis. Plateau. Feutre. Desgrippes. Emery. Schneider. Dunaud. Ouillet. Gohin. Coignoux. Delacroix. Durand. Nicolas (A.). Gesta. Lambert (P.). Bidaud. Duffaut. Baudufé. Turcat. Pellier. Cassat. Petit (J.). Agutte. Mitaux. Laurent (A.). Croisé. Sadik. Greard. Debeaupuis. Doguet. Fauvergue. Caron. Fonchy. Revol.

CAMARADES AYANT CHANGE D'ADRESSE DEPUIS
LA PARUTION DES LISTES

ARNOULD (Emile), 4, rue du Réservoir, Le Perreux (Seine).
BARTIER (Charles), 18, rue de Saint-Quentin, Maubeuge (Nord).
BETREMIEUX (François), 76, rue Victor-Renard, Hasnon (Nord).
BILLARD (Maurice), Pont-de-Labeaume (Ardèche).
BRIFFAUT (Georges), Laignes (Côte-d'Or).
BUY (Benoît), Saint-Amour-Bellevue (Saône-et-Loire).
CADE (Emile), Chemin du Port, Audenge (Gironde).
CAPITAINE (Eugène), place de la Cure, Velaux (Bouches-du-Rhône).
CARLIER (Raymond), 69, avenue Voltaire, Soissons (Aisne).
CASSAT (Gustave), villa des Thuyas, Sauxillanges (Puy-de-Dôme).
DELACOURT (Joseph), 70, rue Mouy, Clermont (Oise).
DELAHAIE (Emile), 24 bis, rue de la Herse, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).
DUCOURET (Paul), Neuilly-la-Forêt (Calvados).
GOULET (Marcel), au Bourg de la Gueirche (Sarthe).
HOUDRY (Louis), 42 ter, rue Lécuyer, Aubervilliers (Seine).
LAFON (Jean), 34, avenue Gambetta, Montauban (Tarn-et-Garonne).
LAUGT (Jean), Maison Cacaret, à Nay (Basses-Pyrénées).
LEDERNET (Ernest), Passy-sur-Marne (Aisne).
LE SERREC (Yves), rue Jules-Ferry prolongée, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
MONTFAUCON (François), 71, boulevard Washington, Suresnes (Seine).
NARDY (Louis), Logis Neuf, Maison Mourent, route d'Allauch, banlieue de Marseille (Bouches-du-Rhône).
REGUILHEM (Joseph), 7, avenue Philippe-Auguste, Paris.
ROBIN (Charles), 19, impasse Marcel, Paris.
ROST (Ernest), La Roque par Port-Mort (Eure).
ROUSSEL (Clément), 14, rue Daru, Paris.
ROYNEAU (Alfred), Laignes (Côte-d'Or).
WETZEL, 10, rue de Liverdun, Frouard (Meurthe-et-Moselle).

QUESTIONNAIRE A REMPLIR ET A RETOURNER PAR
LES CAMARADES DESIREUX DE FAIRE UN SEJOUR
A FRANCEVILLE

Les camarades désireux de bénéficier d'un séjour à Franceville
retourneront, avant le 10 avril, le questionnaire ci-dessous après l'avoir
rempli et signé :

Nom

Prénoms

Adresse (l'écrire lisiblement)

.....

Combien de vos enfants vous accompagnent ?

Indiquez la ou les périodes pendant laquelle ou lesquelles vous désirez
bénéficier du séjour

.....

Je déclare me conformer au règlement de Franceville.

Le 1927.

Signature :

Imp. Dubois et Bauer, r. Laflitte, Paris. — 1927.

Le Gérant: DUCOENE.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; vice-présidents : COURTREIX, GRILLET, NOIREAUX.
Secrétaire général : FAVRET.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONGCOURT, BOIS, CABASSON,
DERUNDER, DUFOURC, FAUVEL, CONAN, GOUBIN, GUILLAM, IZAAC, LAFARGUE, LA-
GARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), TOU-
DOURI, VIROT.

COMITE D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. MEYNADIER, Vice-Président ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint ;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;
M. Marcel BLOCH.
Mme BROQUIN.
M. CHEPPER.
M. Pierre CHÉROT.
Mme CHEVALIER.
Mme CONTAMIN.
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.
Mlle JALAGUIER.
Baronne DE GROTHUSS-GERMANT.
Mme HENRI.
Mme KALT.
Mme L'EVESQUE.
Mme LÉVY-WEISS.
M. MAYER.
Mme MEYER.
Mme MUS.
M. PASCAL.
D^r SCHNEIDER.
Colonel DE TRAVERSAY.

Liste des Donateurs

Mlle Scheurer, à Paris (affectation maison de repos Franceville), 200 fr. — Les élèves du cours complémentaire de l'école de filles, rue Saint-Benoît, à Paris, 20 fr. — Lycée de garçons, à Bar-le-Duc, 20 fr. — Mlle Deterlen, à Valentigney (Doubs), 20 fr. — M. Rey, notaire, à Le Muy (Var), 20 fr. — M. Villevieille, Meudon (Seine-et-Oise), 20 fr. — Mlle Heulhard d'Arcy, à Corvol-l'Orgueilleux (Nièvre), 40 fr. — Mme Séjalon, à Boulogne (Seine), 20 fr. — M. Costedoat, à Alger, 20 fr. — Mme Sick, à Val-d'Ajol (Vosges), 30 fr. — Mme Charles Peugeot, à Paris (affectation maison de repos Franceville), 200 fr. — M. Chedanne, à Paris, 100 fr. — M. Rosalès, à Paris, 1.000 fr. — M. François, à Dijon, 25 fr. — Mme Bourdon, à Lesmont (Aube), 50 fr. — Mlle Bret, à Charolles (Saône-et-Loire), 100 fr. — Mme Preneux, Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), 25 fr. — Mme Jean Meyer, à Béziers (Hérault), 50 fr. — Mme Verner, à Berueil (Oise), 20 fr. — M. Lipot, à Bouvincourt (Somme), 100 fr. — M. Gerber, à Nancy, 20 fr. — M. E. Granier, à Crépy-en-Valois (Oise), transmis par *Les Annales*, 25 fr. — M. Emile Hany, Le Caire (Égypte), transmis par *Les Annales*, 400 fr. — M. Cavalier, à Nîmes, transmis par *Les Annales*, 10 fr. — MM. Boucheron et Radius, joailliers, à Paris, 100 fr. — M. Cardinal, à Bressuire (Deux-Sèvres), 10 fr. — M. Roger Bernard, à Paris, 100 fr. — Les élèves des lycées de Marseille, 300 fr. — M. Muller, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 25 fr. — Anonyme n° 24.407, transmis par l'Union Nationale des Combattants, 50 fr. — Lycée de Valence, 50 fr. — M. A. Bernard, à Paris, 20 fr. — M. Blot, à Montargis (Loiret), 20 fr. — Anonyme n° 24.464, 50 fr. — M. Réal, à Roubaix (Nbrd), 115 fr. — Lycée Malherbe, à Caen, 100 fr. — Mme Jacques Helft, à Paris, 250 francs.

